

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 27 juin 2024

| ELUS | EN EXERCICE | PRESENTS |
|------|-------------|----------|
| 15 | 13 | 10 |

L'an deux mille vingt-quatre le 27 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

| | | |
|------------------|---------------|-------------------|
| GAILLOT Philippe | SIVÉC Jean | VALANCE Bénédicte |
| MENEGHIN Gaël | OGER Isabelle | VIEIRA Christophe |
| IMMER Alain | THILL Céline | WALLERICH Alain |
| GUINDT Philippe | | |

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

| | |
|---------------------|--------------------------------------|
| BRUN Jérôme | donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe |
| DEBAILLEUL Delphine | donne pouvoir à M. MENEGHIN Gaël |

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

REUTER Olivier

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 865 Installation Chemin des Vignes d'une réserve d'eau Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2225-7 ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 janvier 1986 modifié par l'arrêté du 18 août 1986 et l'arrêté du 19 juin 2015 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation ;

Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I) de la Moselle, notamment la grille « Habitation » du risque courant ordinaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 04 /CAB/SIDPC/2018 du 23 janvier 2018 portant approbation

Monsieur le Maire expose au Conseil que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) relève de la compétence du Maire.

La DECI est organisée autour de points d'eau préalablement identifiés (poteaux incendie, citernes incendie, réserves naturelles...), Gandren est notamment équipée d'une citerne eau contre l'incendie rue des Vergers, à l'entrée des Résidences de Gandren, et sont destinés au services du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'assurer la défense incendie sur les secteurs plus éloignés qui ne peuvent pas bénéficier de la protection de la citerne de la rue des Vergers.

En effet, deux autorisations d'urbanisme pour de nouvelles constructions rue du Moulin et rue des Romains ne peuvent être délivrées du fait de l'insuffisance de DECI.

Ces dossiers d'urbanisme nécessitent une réserve d'eau de 120m3.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré en présence de M. IMMER Alain, le correspondant incendie et secours du SDIS57 en date du 13 juin 2024 afin d'étudier différentes possibilités.

Des parcelles communales sont susceptibles de pouvoir accueillir des citernes, parcelle 0077 section 21 Chemin des Vignes mais encore Rue de Sierck face au 41 Rue de Sierck, parcelle 0105 section 20. Différentes citernes existent bâches souple hors sol, citernes enterrées.

Compte tenu des sites en cœur de village et du site de la Cour de l'Abbaye, le Conseil est favorable à une solution enterrée rue de Sierck en face du N° 41 sur la parcelle 0105 section 20.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 27 juin 2024

Le Conseil après en avoir débattu, à l'unanimité des présents et pouvoirs,

- **décide** de mettre à disposition des constructeurs la parcelle communale 0105 section 20 rue de Sierck (en face du N° 41), afin d'y enterrer une citerne de 120m³, installation à charge des constructeurs ;
- **autorise** Monsieur le Maire à rencontrer les constructeurs concernés afin de proposer la mise à disposition du terrain nécessaire.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 04 juillet 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 04/07/2024

Le Maire,

